



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## poids lourds

Question écrite n° 71097

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le coût exorbitant des nouveaux systèmes de sécurité, à destination des poids lourds. Souvent mis en cause, de façon directe ou indirecte, les camions, essentiellement des poids lourds transportant des marchandises, font l'objet de sévères critiques de la part d'associations. Afin d'améliorer les systèmes de sécurité des camions, divers constructeurs viennent de commercialiser des dispositifs pour augmenter la stabilité des ensembles routiers dits EPS. Cependant, le coût exorbitant de ces options est prohibitif pour l'ensemble de la profession des transporteurs routiers, eu égard à la concurrence internationale et la tension sur les prix des transports. En conséquence, il lui demande, dans le cadre de la politique de sécurité routière souhaitée par le Président de la République, quelles mesures il entend prendre afin de faciliter l'accès pour les transporteurs routiers à ces équipements de sécurité.

### Texte de la réponse

Les dispositifs de stabilisation électronique de la trajectoire des véhicules (dits ESP) ont vu le jour il y a 10 ans pour les voitures particulières. Ces dispositifs sont montés en série ou en option par la plupart des constructeurs de voitures, et plus de 35 % des voitures neuves vendues en France en sont équipées ; le coût du dispositif est donc loin d'être exorbitant. Compte tenu de l'efficacité avérée de ces dispositifs, il est envisagé de les rendre obligatoires dans l'Union européenne aussi bien pour les camions et les autocars que pour les voitures. Les dispositions techniques de la réglementation correspondante sont en cours d'élaboration dans les instances internationales compétentes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71097

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7338

**Réponse publiée le :** 6 décembre 2005, page 11370